

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 97 (1983)

Heft: 3-4

Artikel: La patte de l'ours dans les armoiries officielles bernoises

Autor: Clottu, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La patte de l'ours dans les armoiries officielles bernoises

par OLIVIER CLOTTU

Le premier sceau officiel de Berne, datant de 1224, montre un ours posé en bande. Ce blason parlant au plantigrade populaire et redouté a été porté dès lors par la République et la Ville de Berne (*de gueules à la bande d'or chargée d'un ours de sable langué, armé et vilené de gueules*). La patte droite de l'ours a été concédée à trois bailliages après leur conquête par les troupes bernoises ou leur occupation: Büren en 1388, Nidau en 1393 et Erlach en 1476. Armoiries de Büren: *de gueules à la patte d'ours d'argent mouvant du flanc senestre* (Fig. 1); de Nidau: *d'argent à la patte d'ours de gueules mouvant du flanc senestre* (Fig. 1); d'Erlach (Cerlier): *de gueules à la patte d'ours de sable mouvant du flanc senestre tenant un aune (en allemand: Erle) de sinople au tronc d'or* (Fig. 2). Ces bailliages sont aujourd'hui districts du même nom.



Fig. 1. Büren et Nidau.



Fig. 2. Erlach (Cerlier).



Fig. 3. Aeschi près de Spiez.



Fig. 4. Reichenbach (vallée de la Kander).



Fig. 5. Iffwil.

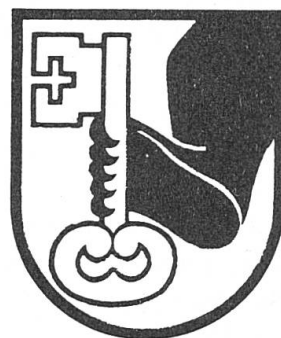


Fig. 6. Clavaleyres.

La seigneurie d'Aeschi ou Aeschiland, près de Spiez, a porté depuis 1500 environ des armes *d'argent à la patte d'ours de sable mouvant du flanc senestre* (Fig. 3). Ces armoiries sont aujourd'hui celles de la commune d'Aeschi alors que celles de Reichenbach-im-Kandertal, village de ladite seigneurie, tout aussi anciennes, sont *d'argent à la patte d'ours de sable issant d'un mont de trois coupeaux de sinople* (Fig. 4).

Iffwil, commune anciennement régie directement par la ville de Berne, arbore un blason *coupé d'argent et d'un merlon de sable, surmonté d'une patte d'ours du même posée en fasce* (Fig. 5).

Des armoiries furent créées en 1922 pour la commune de Clavaleyres: *de gueules à la patte d'ours de sable issant du flanc senestre tenant une clef d'or mise en pal* (Fig. 6).

La ville de Büren-an-der-Aare porte les mêmes armes que le district de Büren. Bütigen, village voisin, a obtenu en 1928 des armoiries rappelant son district et celles de l'ancien district de Friesenberg dont il dépendait au point de vue judiciaire: *de gueules à la patte d'ours d'argent mouvant du flanc senestre surmontée à dextre d'une étoile à six rais de même*.

Les indications historiques et les dessins de cette communication sont empruntés à *L'Armorial du Canton de Berne*, Librairie de l'Etat de Berne, 1981.